

# COMMUNE DE VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal de Val-d'Oire-et-Gartempe ont été convoqués par écrit et à domicile le 6 octobre 2020 par Monsieur DUBOIS André, Maire de la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe, pour une réunion devant avoir lieu le jeudi 15 octobre 2020, à 20 h 30, Salle polyvalente Jacques Brel - Bussière-Poitevine, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 août 2020
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV pour les travaux de renforcement de réseau au lieudit Enveau de la commune déléguée de Darnac
- Garde particulier à l'étang des Bregères
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Financières (CLECT) siégeant à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche (CCHLEM)
- Syndicat intercommunal de gestion de la voirie (SYGESBEM) : modification des statuts
- Affaires et questions diverses

### **SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

-----  
Etaient présents après l'appel nominal : Mr DUBOIS André - Maire, Mr NIVARD Fabrice – Maire délégué de Darnac, Mr REY Georges – Maire délégué de Saint Barbant, Mr LAVAUD Jean-Paul – Maire délégué de Thiat, Mr DAVID Daniel – 1<sup>er</sup> adjoint, Mme LALUE Lucette – 2<sup>ème</sup> adjoint, Mr DUPONT Jean-François 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme MALEJAC Marie-Thérèse – 4<sup>ème</sup> adjoint, Mr DELAGE Jean-Marie – 5<sup>ème</sup> adjoint, Mme LONDEIX Colette – 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme LAURENT-DUSSY Claudine, Mr COMPAIN Jérôme, Mr SAVIGNAT Jean-Bernard, Mme LABROUSSE Marie, Mme DESCHAMPS-GRAVELAT Carine, Mme BUJON-THIMONNIER Marie, Mme BRIE Elina, Mme CHRETIEN Emmanuelle, Mme MIGNON-MARTIN Gaëlle, Mr DEMOUSSEAU Aurélien, Mme SEGUY Christine, Mr MARTIN Arnaud.

Absent : Mr LASANCE Marcus

Secrétaire de séance : Mr SAVIGNAT Jean-Bernard



### **Approbation du compte rendu du 21 AOUT 2020**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) pour des travaux de renforcement-extension de réseau à Enveau, commune déléguée de Darnac**

**Vu** l'adhésion de la commune au Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV),

**Vu** les statuts du Syndicat Energies Haute-Vienne,

**Considérant** qu'en vertu de l'article 3-2 de ces mêmes statuts, le SEHV peut être maître d'ouvrage désigné des travaux réalisés sur les réseaux d'éclairage public des collectivités adhérentes au SEHV,

**Considérant** que des chutes de tension ont été constatées sur le réseau au lieu-dit Enveau, nécessitant une modification de l'installation :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les modalités d'intervention du SEHV dans le cadre des opérations de sécurisation et/ou de mise en souterrain des réseaux basse tension (BT) propriétés du SEHV et l'impact de ces travaux sur le réseau aérien d'éclairage public (EP) de notre collectivité,

Il s'agit de permettre à Monsieur le Maire de signer les conventions de désignation de maîtrise d'ouvrage pour la mise en souterrain des réseaux d'éclairage public conjointement aux travaux du SEHV :

Les travaux sont réglés directement par le Syndicat aux conditions sur marché de l'entreprise. L'intégralité du marché s'applique à l'opération. La commune rembourse le Syndicat, sur le coût réel TTC des matériels d'éclairage public (câbles, fourreaux, mise à la terre, contrôle de conformité).

Où cet exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner le Syndicat Energies Haute-Vienne comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public coordonnés, à savoir :

- Opération de renforcement-extension du réseau au lieu-dit « Enveau », commune déléguée de Darnac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DESIGNE** le Syndicat Energies Haute-Vienne comme maître d'ouvrage des opérations programmées au lieu-dit « Enveau » sur le réseau d'éclairage public,

**AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer la convention ou tous documents nécessaires à l'aboutissement du projet.

## **Nomination d'un garde particulier à l'étang des Bregères**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune déléguée de Saint Barbant employait un garde pêche particulier pour surveiller l'accès à l'étang des Bregères et faire appliquer le règlement intérieur. Celui-ci a souhaité cesser ses activités.

Monsieur MARSAUDON Gilbert, dont l'agrément de garde particulier est en cours de renouvellement, a proposé ses services à titre bénévole.

Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité annuelle de 1 100 euros était versée à son prédécesseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTTE** la candidature de Monsieur MARSAUDON Gilbert et décide de le commissionner en qualité de garde particulier de l'étang des Bregères, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**DECIDE** de lui allouer une indemnité de 1100 euros annuels qui sera versée en novembre de chaque année.

## **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Financières (CLECT) siégeant à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche (CCHLEM)**

Monsieur le Maire expose que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche (CCHLEM) s'est réunie le 25 septembre dernier et a présenté son rapport.

Cette commission a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité.

Pour l'année 2020, l'attribution de compensation (AC), pour la commune nouvelle de Val-d'Oire-et-Gartempe, est positive, pour un montant de 105 446.41 €, par addition des AC des quatre communes fondatrices.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le rapport de la CLECT, en date du 25 septembre 2020 sur le montant définitif des attributions de compensation définitives au titre de l'année 2020, joint à la présente délibération, pour un montant de + 105 446.41 euros ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

## **Approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Voirie des cantons de Bellac et Mézières/Issoire (SYGESBEM)**

Monsieur le Maire expose que le SYGESBEM (Syndicat Intercommunal de gestion de la voirie et du transport scolaire des cantons de Bellac et Mézières-sur-Issoire) doit modifier ses statuts dans le but :

1°) D'intégrer tout le territoire de la commune nouvelle de Val-d'Oire-et-Gartempe, par ajout des communes déléguées de Darnac et Thiat,

2°) De retirer la section « transport scolaire » du texte des statuts sachant que cette compétence est dorénavant assumée en totalité par la Région Nouvelle Aquitaine,

3°) D'accepter le retrait des communes de Gajoubert et de Cieux qui adhéraient à la section « transport scolaire »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'intégration de la totalité du territoire de Val-d'Oire-et-Gartempe, pour la section voirie,

**ACCEPTE** de retirer la section « transport scolaire » du texte des statuts et, de ce fait,

**ACCEPTE** le retrait des communes de Cieux et Gajoubert,

**ACCEPTE** la modification des statuts du SYGESBEM qui en découle.

### **Affaires et questions diverses**

- Mme BUJON-THIMMONNIER a posé une question écrite sur la décision de fermer les salles municipales, même aux associations qui sont tout à fait en mesure de présenter un protocole sanitaire adapté à leurs activités.

Monsieur le Maire répond que c'est une décision qui a été prise en concertation avec les maires-délégués et adjoints, le 24 septembre dernier. Il précise que la population de la commune est âgée et qu'il faut la protéger. Mr NIVARD intervient pour préciser que le 1<sup>er</sup> ministre s'est exprimé dans l'après-midi, renforçant les mesures sanitaires dans tous les départements. Les rassemblements, de plus de 6 personnes, sont interdits dans les établissements recevant du public (ERP) sauf pour les réunions ou activités à caractère professionnel. Monsieur REY confirme cette information qu'il a également entendue.

- Question écrite de Madame DESCHAMPS-GRAVELAT : Qu'en est t'il de la constitution des conseils consultatifs dans les 4 communes déléguées ?

Monsieur le Maire précise que certaines communes ont commencé à y réfléchir mais qu'il faut effectivement avancer plus vite et les constituer avant la fin de l'année.

- Monsieur le Maire évoque ensuite les doléances de plusieurs administrés sur les chemins ruraux. Certains propriétaires n'y laissent pas la libre circulation. Monsieur le Maire précise que ces chemins vont être répertoriés. Il rappelle néanmoins que la commune n'a pas obligation de les entretenir. Il précise également qu'une décision fera l'objet d'une délibération au prochain conseil.
- La parole est ensuite donnée à Monsieur DAVID qui évoque les budgets et rapporte les futurs projets du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche (CCHLEM).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance

Jean-Bernard SAVIGNAT.

Le Maire,

André DUBOIS.

